



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2016-11-002

PUBLIÉ LE 2 NOVEMBRE 2016

Sommaire

SGAD PREFECTURE

41-2016-11-02-002 - Arrêté préfectoral du 2 novembre 2016 confiant à M. Alain Brossais, directeur de cabinet, la suppléance du Préfet de Loir-et-Cher le jeudi 3 novembre 2016 matin (1 page)

Page 3

SGAD PREFECTURE

41-2016-11-02-002

Arrêté préfectoral du 2 novembre 2016 confiant à M. Alain
Brossais, directeur de cabinet, la suppléance du Préfet de
Loir-et-Cher le jeudi 3 novembre 2016 matin

PREFET DE LOIR-ET-CHER

Arrêté préfectoral n°

du - 2 NOV. 2016

**confiant à M. Alain BROSSAIS, sous-préfet,
directeur de cabinet du préfet de Loir-et-Cher
la suppléance du préfet
du département de Loir-et-Cher
pour la matinée du 3 novembre 2016**

Le préfet de Loir-et-Cher,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
Vu le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de M. Yves LE BRETON en qualité de préfet de Loir-et-Cher,
Vu le décret du 18 août 2015 nommant M. Alain BROSSAIS, administrateur civil, en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de Loir-et-Cher ;
Vu le décret du 24 juin 2016 portant nomination de M. Julien LE GOFF, administrateur civil, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher ;
Vu la circulaire INTA 1232219C du ministère de l'Intérieur en date du 12 septembre 2012 relative à la délégation de signature des préfets,

Considérant l'absence simultanée de M. Yves LE BRETON, préfet de Loir-et-Cher et de M. Julien LE GOFF, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher, en déplacement hors du département de Loir-et-Cher, le 3 novembre 2016 (matin) ;

ARRÊTE :

Article 1 : La suppléance du préfet de département de Loir-et-Cher est confiée à M. Alain BROSSAIS, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de Loir-et-Cher, le jeudi 3 novembre 2016, de 8h00 à 15h00.

Article 2 : Pendant cette période, délégation est donnée à M. Alain BROSSAIS à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département de Loir-et-Cher, à l'exception des propositions dans les ordres nationaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher.

Blois, le - 2 NOV. 2016



Le préfet,


Yves LE BRETON